

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

□ DECRET N° 77/586

DU 16/11/77

visé le 11/11/77
sous le n° 205/77portant intégration et nomination de Monsieur
AMBOULOU Daniel dans le statut de l'Université
MARIEN NGOUABI en qualité de Maître-Assistant.

AC - DAF

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

RECTEUR UMNG.

D.G.T.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
- VU l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 ;
- VU l'Acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 ;
- VU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret n° 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du Personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret n° 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
- VU le Décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret n° 67/50 du 24 Février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions de l'article 16 du Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975, Monsieur AMBOULOU Daniel, né le 17 Novembre 1948 à Ngabé, Titulaire du Doctorat de 3° Cycle d'Endocrinologie et Nutrition (Ruminants), est recruté à l'Université Marien NGOUABI, intégré dans le statut du Personnel et nommé Maître-Assistant Stagiaire, Indice 1110.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service par l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 16 NOVEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Alphonse MOUÏSSOU-POUATI.

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA.-

Le Ministre des Finances

AMPLIATIONS/

- PM-CAB..... 2
- SGCM..... 1
- JORPC..... 1
- MEN..... 3
- DGT, DCGPCE..... 3
- DAAF..... 2
- Rectorat..... 2
- Secrégal..... 1
- DAAD..... 4
- AC, DAF..... 2
- Comptabilité..... 2
- Service Comptable.... 2
- Intéressé..... 1
- Chrono..... 5

Henri LOPES